

SESSION FORMATION  
MOBILITÉ, RÉSEAUX ET SYSTÈMES DE TRANSPORTS, INFRASTRUCTURES  
INFRASTRUCTURES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



## Appréhender l'ensemble des procédures pour les projets d'infrastructures et élaborer leur planning

RÉF: 9302-27

### EN BREF

Les procédures administratives des projets d'infrastructures traversent une phase de profonde mutation, les dernières évolutions étant la loi biodiversité et - surtout - les réformes de l'évaluation environnementale et de la participation publique. Comment interpréter et appliquer la nouvelle réglementation ? Quelles sont, dans ce nouveau contexte, les procédures applicables à vos projets, les interlocuteurs à solliciter et les dossiers d'étude à produire ?

### THÉMATIQUES

Organisation générale de la réglementation. Les études préalables à l'enquête publique : étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, les évaluations socio-économiques. L'élaboration concertée des projets d'infrastructures. L'autorisation environnementale, loi sur l'eau, CNPN. L'enquête publique et la maîtrise du foncier. La stratégie d'ordonnancement et l'articulation avec les études. Exercice d'identification et de planification sur un projet.

### CETTE FORMATION S'ADRESSE À

Des chefs de projet, chargés d'opération, techniciens des collectivités, établissements publics, syndicats mixtes, SEM, entreprises de travaux publics, bureaux d'études et sociétés de prestations liées aux phases amont des projets d'infrastructures de transport.

### PRÉ-REQUIS

**Cette formation niveau 2 s'adresse à un public ayant impérativement eu une approche opérationnelle des projets et des procédures.**

### OBJECTIFS

**IDENTIFIER** l'ensemble des procédures applicables.  
**MAITRISER** leur chainage et les planifier.  
**DEFINIR** les niveaux d'études requis pour chaque procédure.

Les personnes ayant participé à ce module et souhaitant approfondir la maîtrise des risques peuvent, après un délai minimum d'un an, suivre le niveau 3 : "Maîtriser le déroulement d'un projet d'infrastructure".

### INFORMATIONS PRATIQUES

**Date** : du 03 au 05 novembre 2021 - **Durée** : 3 jours (21 heures)  
**Tarif** : 2 250,00 € HT + TVA (Déjeuners inclus)

\* Remise non cumulable  
**Lieu** : France Paris

### COORDINATION

Mustapha MAKHLOUFI, Chargé de mission Voirie et nouvelles mobilités, DREAL PACA  
Anne-Lise CORBIN, Spécialiste en stratégie de projet et en direction de projet, Si-Lex & Associés

### PROGRAMME DÉTAILLÉ ET HORAIRES

#### MERCREDI 03 NOVEMBRE

**9h00**  
Introduction et présentation de la session.

#### Réglementation

**9h30**  
Mustapha MAKHLOUFI  
Anne-Lise CORBIN

Organisation générale de la réglementation.  
Présentation de la réglementation relative aux procédures applicables aux projets de transport.

#### Evaluation préalable des incidences

**10h15**  
Mustapha MAKHLOUFI  
Anne-Lise CORBIN

Piloter les études préalables à l'enquête publique : notions de projet et projet global, contenu et périmètre de l'étude d'impact, TVB (trame verte, trame bleue).

**12h30-14h00**  
Pause déjeuner

**14h00**  
Evaluations socio-économiques, étude préalable agricole.

#### Participation du public

**16h00**  
Débat public, concertations du code de l'environnement et du code de l'urbanisme, concertation inter administrative.

#### Présentation étude de cas

**17h00**  
- Définir les périmètres et objectif possibles du projet  
- Identifier les études, leur programmation et leurs objectifs  
Elaborer la stratégie de concertation et de concertation inter administrative.

Fin de la journée à 18h00

#### JEUDI 04 NOVEMBRE

#### Reconnaissance de l'intérêt général

**9h00**  
Mustapha MAKHLOUFI  
Anne-Lise CORBIN

Comprendre les différents types d'enquêtes, le déroulement des enquêtes, déclaration de projet, déclaration d'utilité publique, enquête publique unique.  
En quoi consiste la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et l'évaluation environnementale des mises en compatibilité.

**12h30-14h00**  
Pause déjeuner

#### L'Autorité Environnementale

**14h00**  
Philippe LEDENVIC, *Président de l'Autorité Environnementale, CGEDD*  
Les attentes de l'AE suite à la réforme de l'évaluation environnementale. La procédure au cas par cas, le périmètre et le contenu de l'étude d'impact.

#### Protection de l'environnement et du cadre de vie

**16h00**  
Mustapha MAKHLOUFI  
Anne-Lise CORBIN  
Organiser les procédures de prescriptions environnementales : l'autorisation environnementale et les procédures loi sur l'eau et ICPE.

#### Suite étude de cas

**17h00**  
Analyser le projet et recenser les procédures préalables à l'enquête et la ou les enquêtes à réaliser.

Fin de la journée à 18h00

#### VENREDI 05 NOVEMBRE

#### Protection de l'environnement et du cadre de vie (suite)

**9h00**  
Anne-Lise CORBIN  
Mustapha MAKHLOUFI  
Les dérogations espèces protégées (CNPN), le patrimoine historique, les autorisations d'urbanisme...

#### Maîtrise du foncier

**11h00**  
Identifier le déroulement des procédures d'expropriations, mener l'archéologie préventive et intégrer l'aménagement foncier agricole et forestier à la maîtrise foncière du projet.

**12h30-14h00**  
Pause déjeuner

#### Stratégie d'ordonnancement

**14h00**  
Anne-Lise CORBIN  
Mustapha MAKHLOUFI  
Rebecca DOUGOUD, *Directrice, CAP Mobilité et territoire*  
**Comment ordonnancer son projet ?**  
Rappel synthétique des principes et des outils de conduite de projet.

#### Etude de cas (suite)

**15h30**  
Recenser les procédures après enquête.  
Proposer un ordonnancement des procédures, des études au travers du planning global de votre projet et au vu de son objectif.

**17h00**  
Conclusion et évaluation de la session.

Fin de la journée à 17h30